

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Travaux de maintenance dans les collèges publics : annulation d'opérations au titre de la première liste de l'année 2015 et de la deuxième liste de l'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- l'annulation d'une opération de maintenance figurant dans la première liste d'opérations au titre de l'année 2015, pour un montant de 270 000,00 €T.T.C.,
- l'annulation de deux opérations de maintenance figurant dans la deuxième liste d'opérations au titre de l'année 2016, pour un montant de 100 000,00 €T.T.C.
- les modifications d'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**